

LE DROIT DU TRAVAIL ET LA « RÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE » EN AFRIQUE DU SUD

KITTY MALHERBE

Professeur associé du Département de droit du commerce et du travail de la Western Cape University, Afrique du Sud

KGOMOTSO MOKOENA

Maître de conférences à la faculté de droit de l'Université de Johannesburg

DARCY DU TOIT

Professeure émérite à la faculté de droit de la Western Cape University, coordonnateur du programme de la faculté sur le « droit du travail à la quatrième révolution industrielle » et co-chercheur du projet de recherche « Le travail équitable dans l'économie de plateforme dans les pays du Sud »

Dans son discours prononcé lors de l'ouverture du Parlement en février 2019, Cyril Ramaphosa, le président sud-africain, a déclaré : « Notre principal défi est de créer des emplois pour les chômeurs d'aujourd'hui, tout en préparant les travailleurs aux emplois de demain... Le monde dans lequel nous vivons est en train de changer à un rythme et d'une manière sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Les progrès technologiques révolutionnaires modifient la façon dont les gens travaillent et vivent. Ils transforment les relations entre les peuples, le mode de fonctionnement et le mode de gouvernance des sociétés¹ ».

Ces observations sont très pertinentes pour le marché du travail sud-africain qui, à l'instar d'autres marchés du travail, a été bouleversé par la mondialisation et l'innovation technologique qui perturbent les systèmes et les normes établies dans de nombreux secteurs. En outre, des facteurs tels qu'un taux de chômage toujours élevé² et une incidence relativement forte du travail informel et précaire, viennent compliquer l'impact de la révolution numérique sur le pays.

1 *State of the Nation Address*, 7 février 2019, <https://www.gov.za/speeches/president-cyril-ramaphosa-2019-state-nation-address-7-feb-2019-0000>

2 Selon *Statistics SA*, le dernier taux de chômage était de 27,5% - Enquête trimestrielle sur la population active, troisième trimestre de 2018.